

Commune de

FITZ-JAMES

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération en date du :
26 juin 2007



EMPLACEMENTS RESERVES

- EMBLEMENTS RESERVES -

Article L. 123-17 de la loi n°2000 du 13 décembre 2000

Le propriétaire d'un terrain bâti réservé par un plan local d'urbanisme pour un ouvrage public, une voie publique, une installation d'intérêt général ou un espace vert peut, dès que ce plan est opposable aux tiers, et même si une décision de sursis à statuer qui lui a été opposée est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L. 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Lorsqu'une des servitudes mentionnées à l'article L. 123-2 est instituée, les propriétaires des terrains concernés peuvent mettre en demeure la commune de procéder à l'acquisition de leur terrain, dans les conditions prévus aux articles L. 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

COMMUNE DE FITZ-JAMES

-

PLAN LOCAL D'URBANISME

-

EMPLACEMENTS RESERVES

Conformément aux articles L. 123-1 (8°) et L. 123-17 du Code de l'Urbanisme.

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE*	REFERENCES CADASTRALES
1	Aménagement du carrefour entre la rue Voltaire et la rue Louis Aragon	Commune	112 m ²	Section AM n°1
2	Création d'une sente piétonne reliant la rue Voltaire au plan d'eau aménagé	Commune	633 m ²	Section AN n°109p
3	Création d'une sente piétonne reliant le plan d'eau aménagé au chemin rural du Fossé Lavage	Commune	707 m ²	Section AL n°36

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE*	REFERENCES CADASTRALES
4	Création d'un carrefour au niveau de la rue du Grand Air, rue Voltaire et la voie nouvelle de la zone 1 AUh	Commune	444 m ²	Section AL n°14
5	Elargissement de la rue Jules Ferry	Commune	444 m ²	Section AI n° 143p
6	Création d'un cimetière	Commune	4 684 m ²	Section AE n°207p, 208p, 209p, 210p, 211p, 212p, 213p, 214p, 215p
7	Création d'une raquette de retournement	Commune	400 m ²	Section AL n°14p
8	Création d'une sente piétonne et d'une piste cyclable le long de la rue Aragon	Commune	2 093 m ²	Section ZB n°93p
9	Création d'une sente piétonne et d'une piste cyclable le long de la rue de Burel	Commune	1 635 m ²	Section ZB n°16p, 17p, 18p, 19p, 20p et 113p
10	Aménagement du carrefour entre le chemin de Buvrel et le chemin du Blamont	Commune	844 m ²	Section ZB n° 92p et 93p

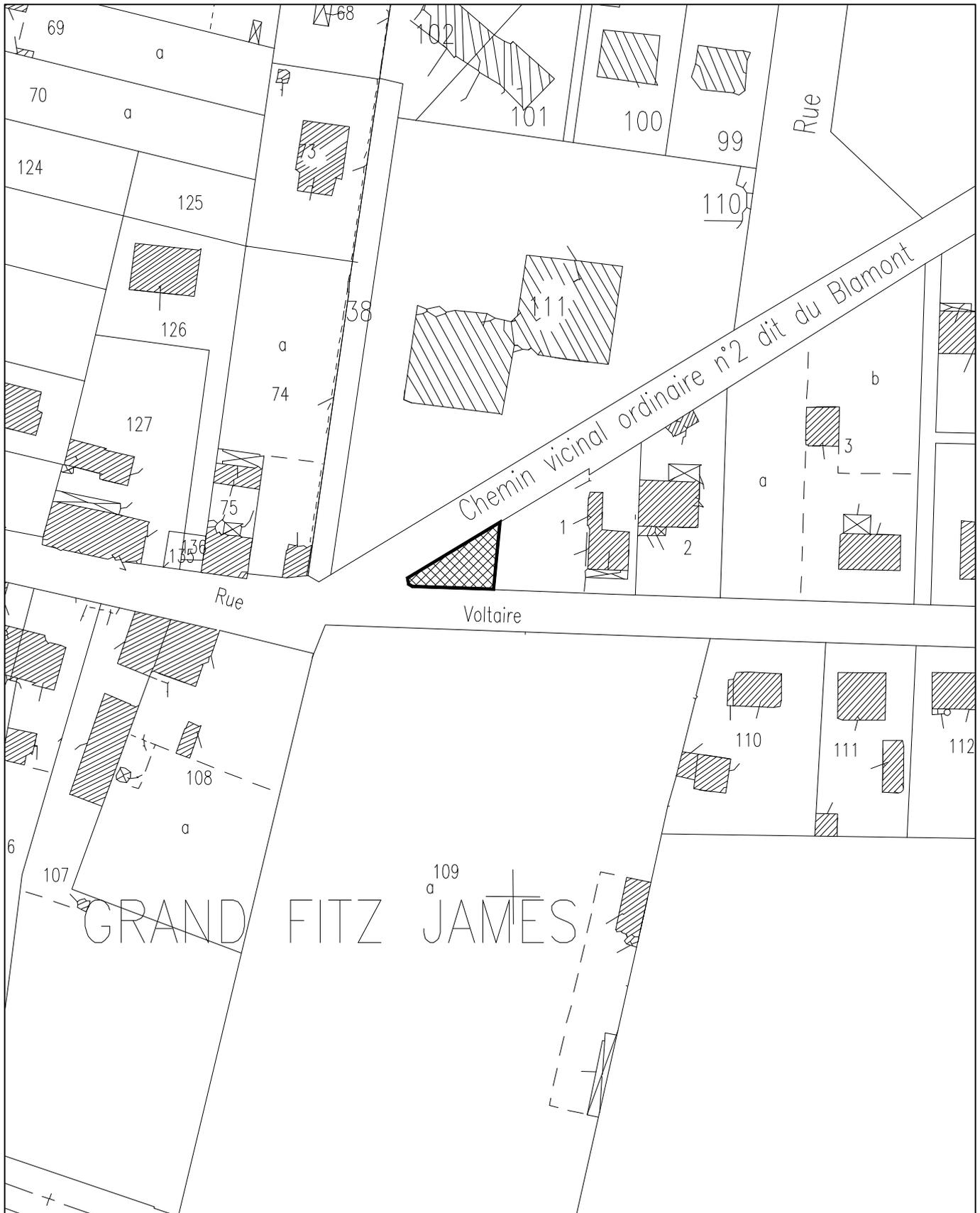
N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE*	REFERENCES CADASTRALES
11	Création d'une sente piétonne et d'une piste cyclable entre la rue Jean Jaurès et le futur cimetière (ER 6)	Commune	1 352 m ²	Section AE 207p, 208p, 209p, 210p;211p, 212p, 213p, 214p, 215p, 216p, 217p, 218p, 219p,220p, 221p, 224p, 225p, 226p, 227p, 229p, 230p, 231p, 249p, 250p, 251p, 252p, 255p, 256p, 257p
12	Elargissement du trottoir situé le long de la parcelle n°325 dans la rue Victor Hugo	Commune	62 m ²	Section AE 325p
13	Création d'un trottoir à l'extrémité de la rue Pierre Curie	Commune	91 m ²	Section ZC n°25p, 26p

Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°1



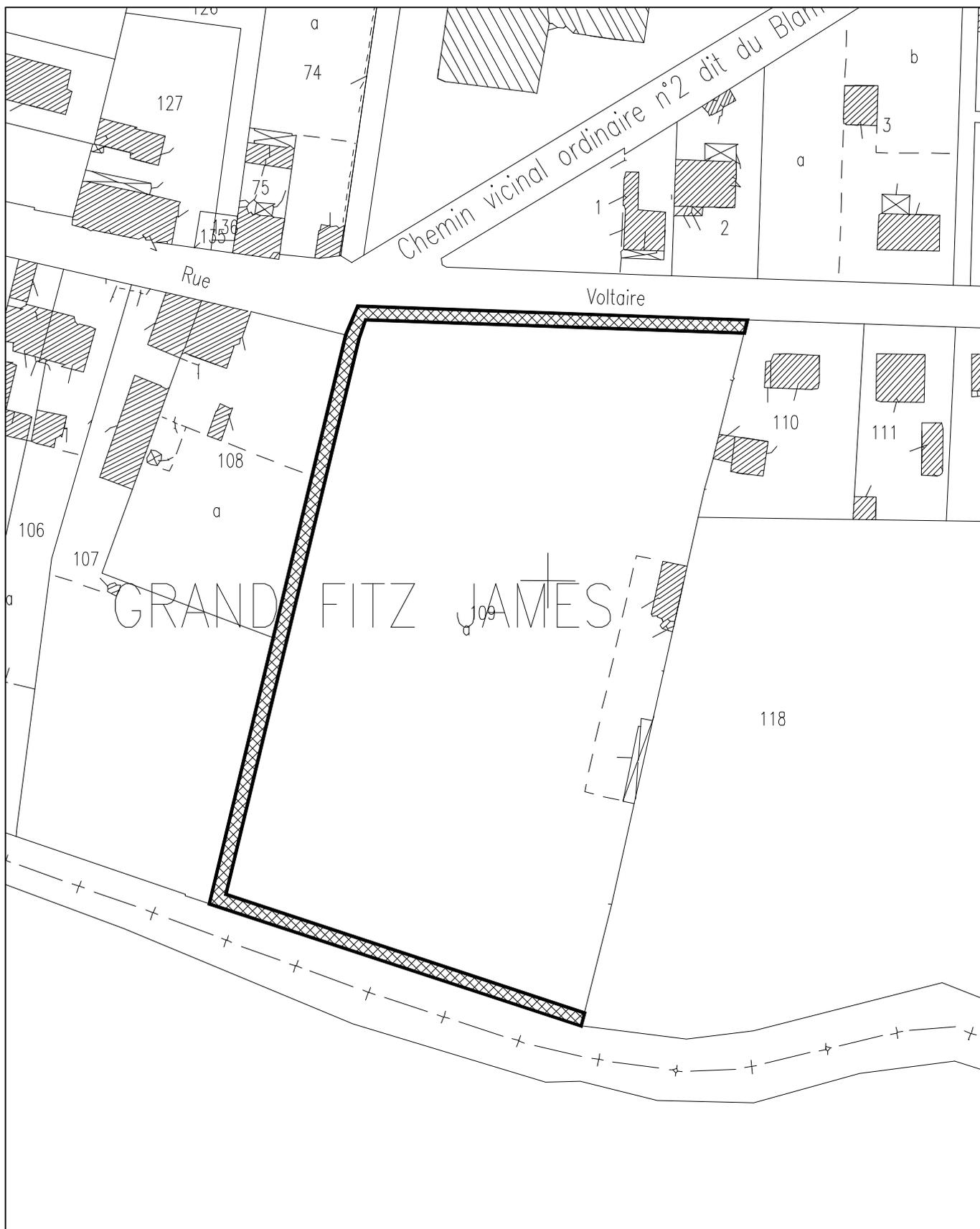
Echelle : 1/1000e



Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°2

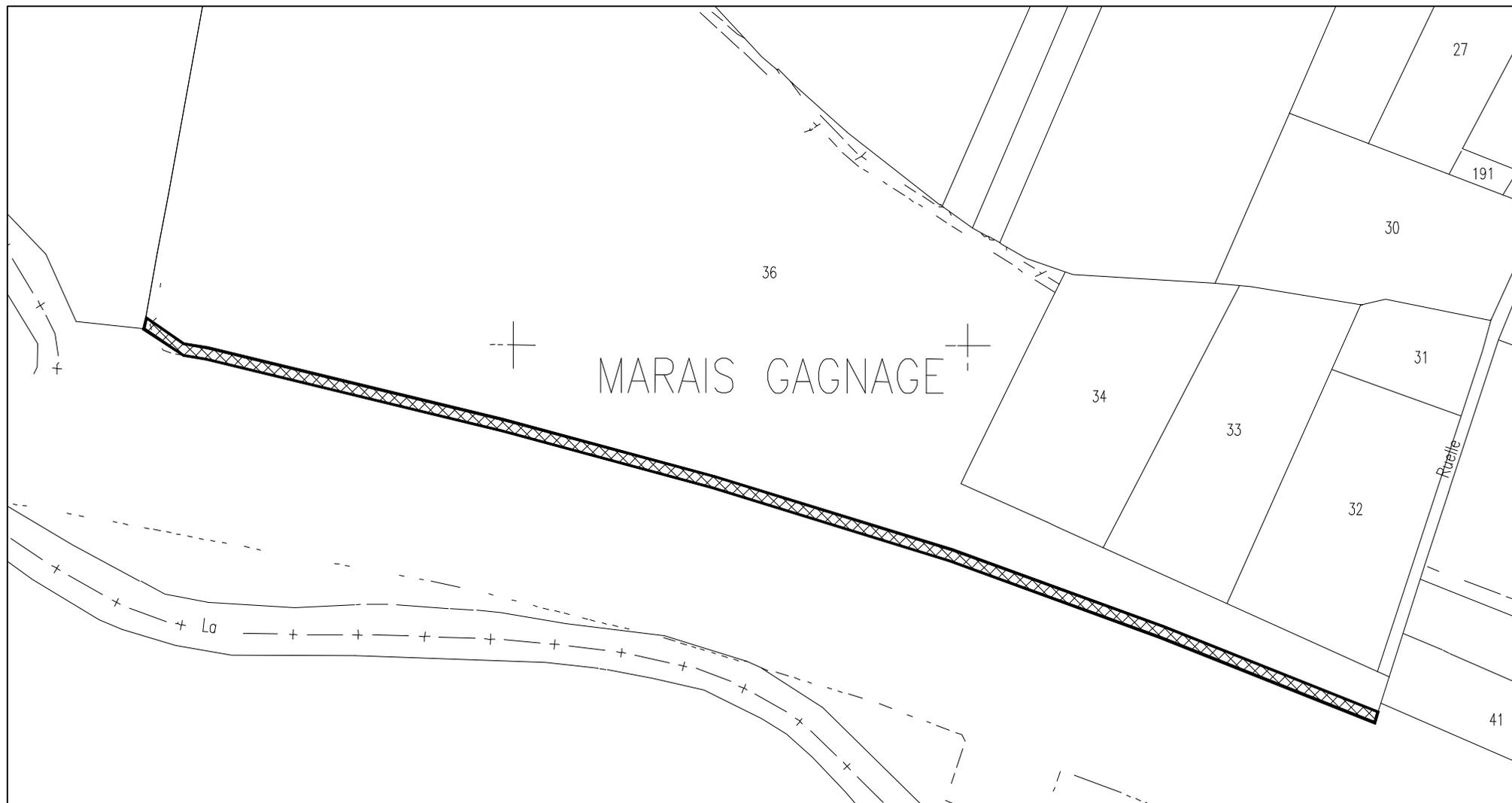
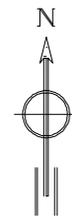
Echelle : 1/1000e



Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°3

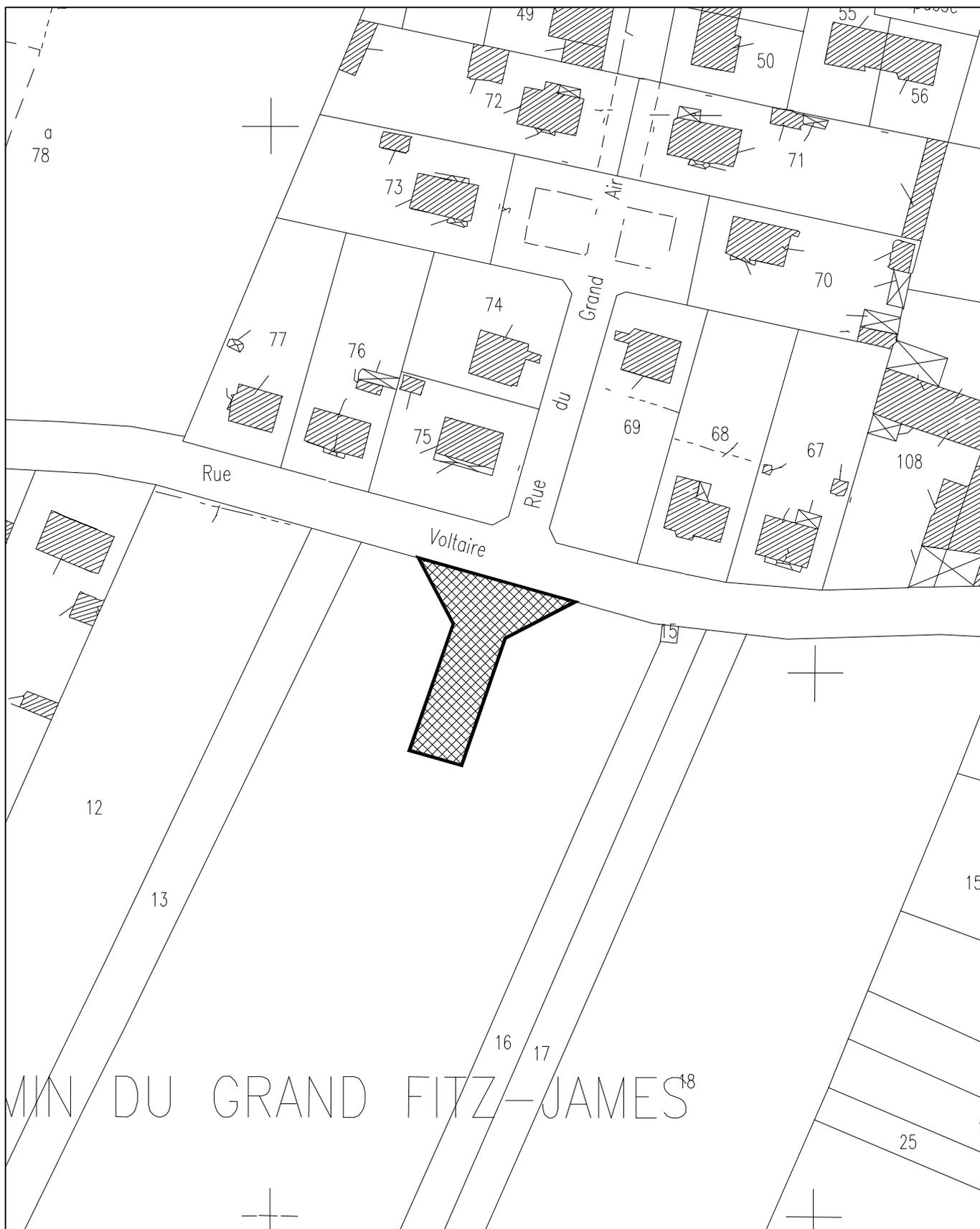
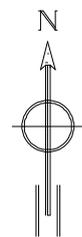
Echelle : 1/1250e



Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°4

Echelle : 1/1000e



Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°5

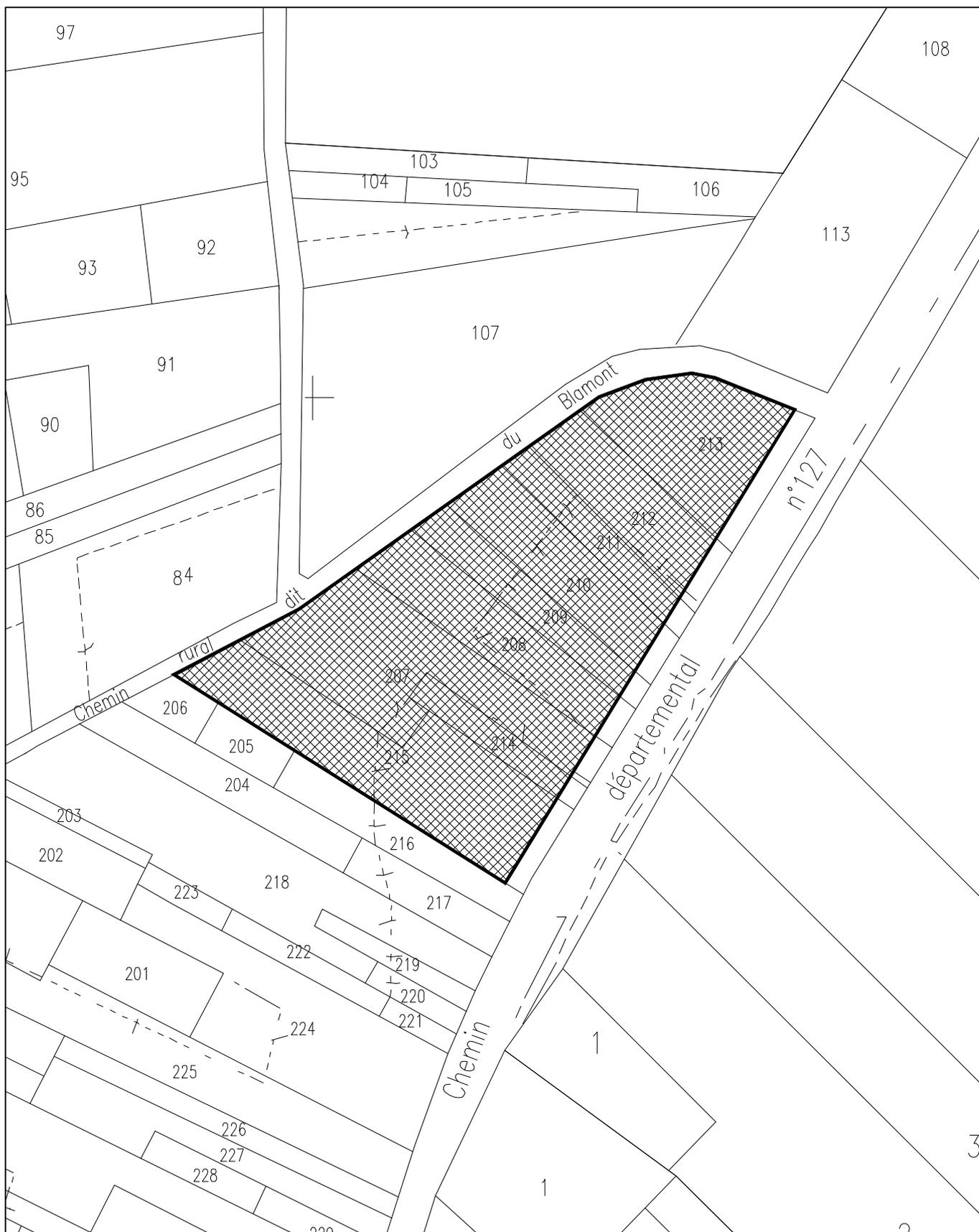
Echelle : 1/1000e



Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°6

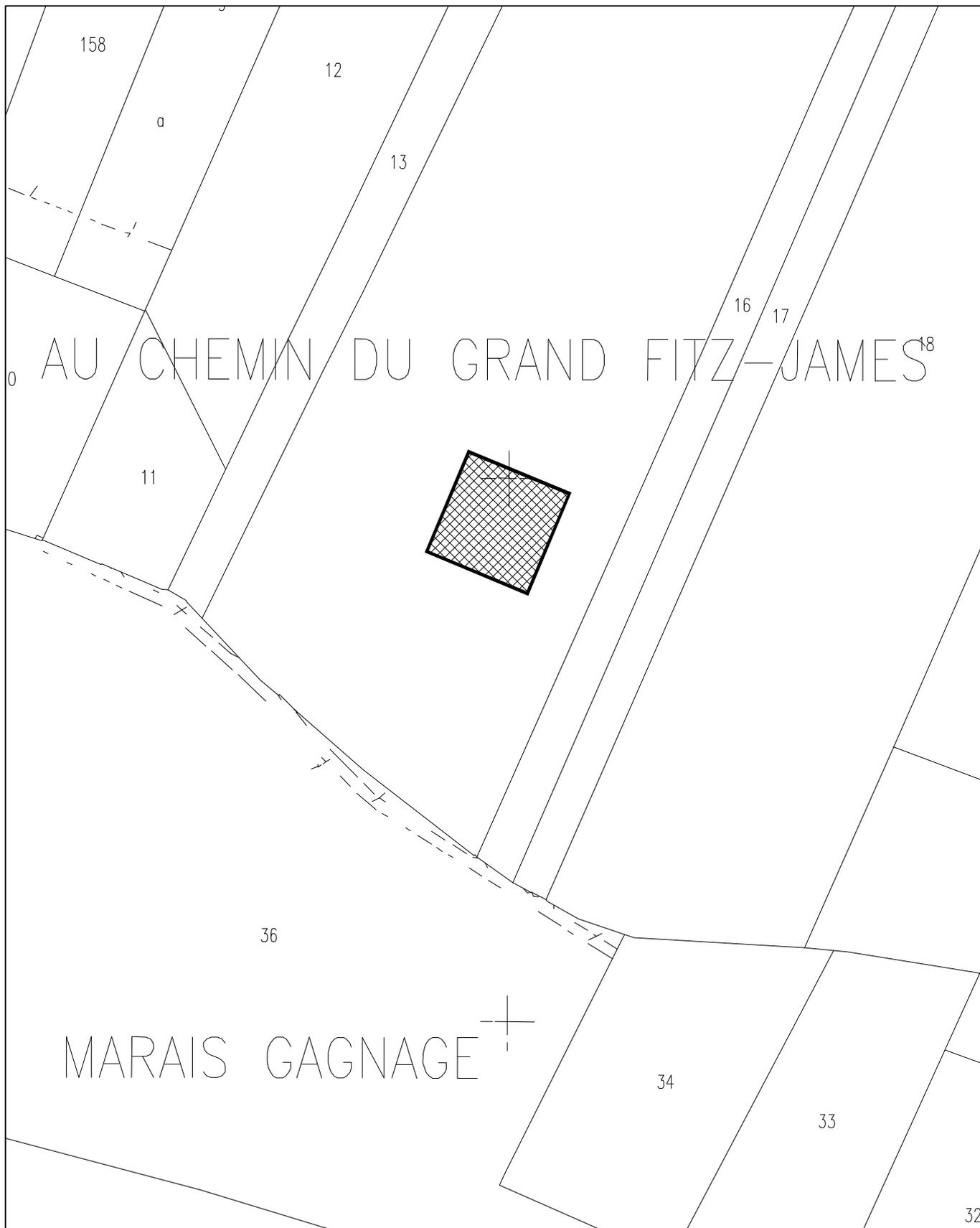
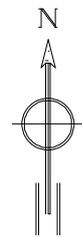
Echelle : 1/1000e



Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°7

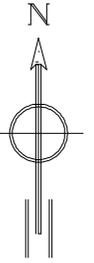
Echelle : 1/1000e

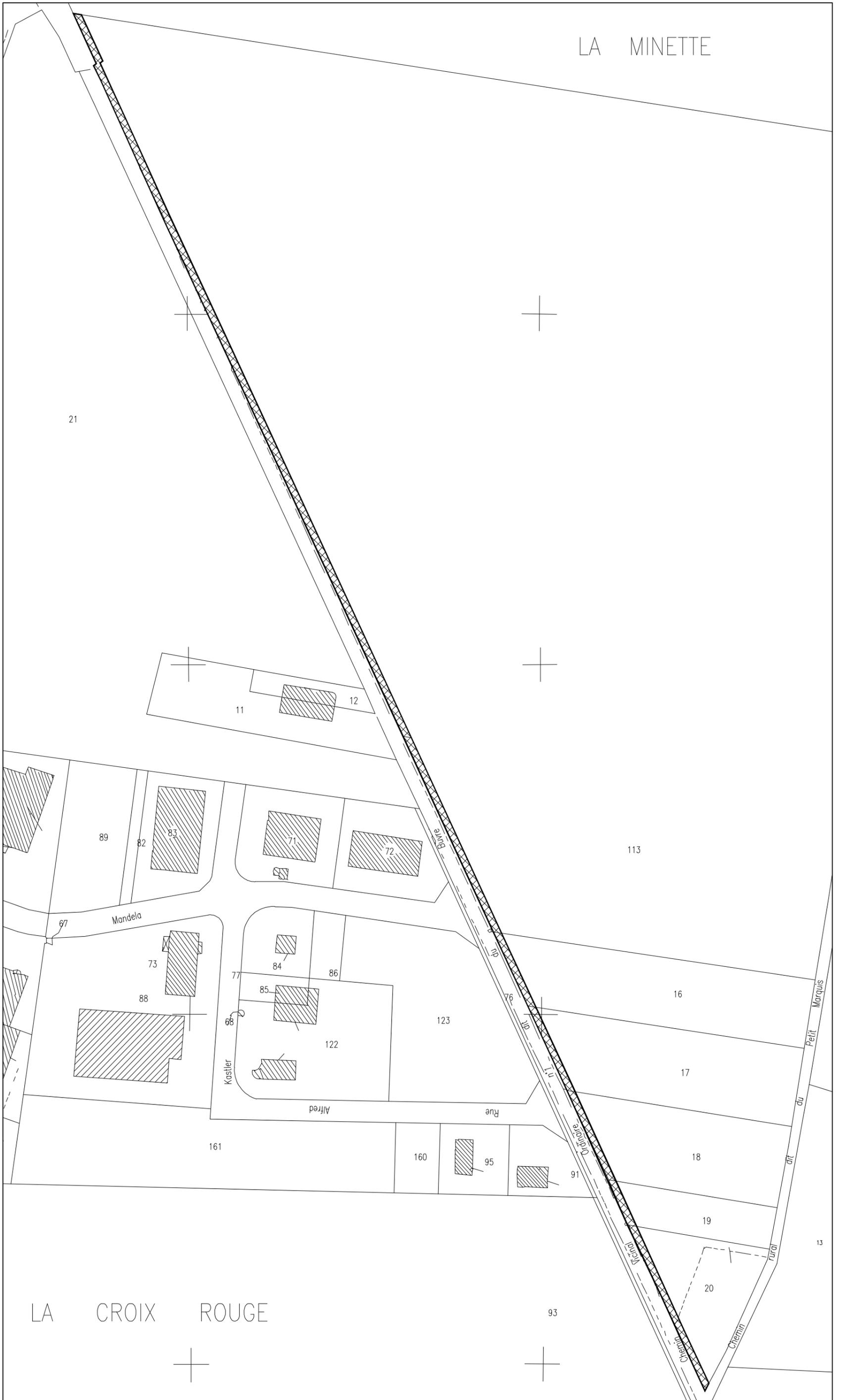


Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°8

Echelle : 1/2000e

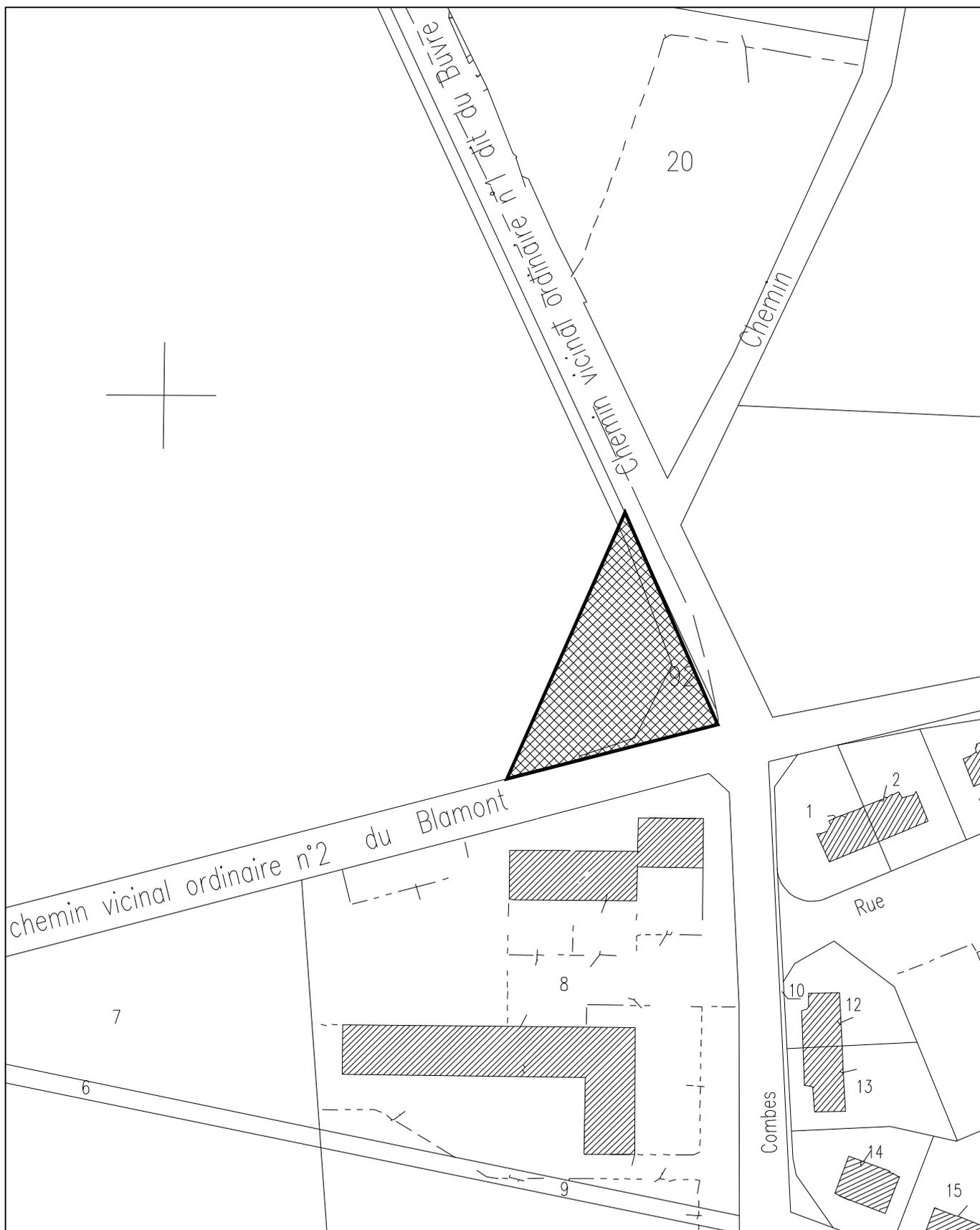
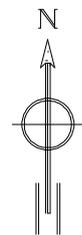




Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°10

Echelle : 1/1000e



Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°11

Echelle : 1/2000e



Commune de FITZ-JAMES

Emplacement réservé n°12

Echelle : 1/1000e



